

Allemagne : un cas de PPA sur un sanglier, à grande distance des autres zones infectées

L'Allemagne vient de déclarer un cas de peste porcine africaine (PPA) chez un sanglier sauvage à grande distance (130 kms) de la zone infectée la plus proche.

La zone concernée est une zone forestière sans autoroute, qui s'étend jusqu'en Belgique et aux Pays-Bas. Le virus peut avoir été apporté à cet endroit de l'Allemagne depuis la zone infectée proche de Francfort, ou d'autres zones infectées plus lointaines en Allemagne voire même depuis l'un des 13 autres Etats-Membres européens infectés.

Ce « saut » important du virus éloigné des cas les plus proches de sangliers infectés illustre parfaitement le risque « sandwich » qui expose directement la France, n'importe où et n'importe quand.

Impact pour la France

Cet évènement en Allemagne doit nous rappeler collectivement le message-clé «La biosécurité : tous concernés !».

La 3ème campagne du ministère de l'agriculture d'information et sensibilisation vers des publics cibles (transporteurs internationaux, voyageurs internationaux, travailleurs saisonniers expatriés) va reprendre en juillet prochain jusqu'à fin novembre pour prévenir ce risque « sandwich ».

Très concrètement et en pratique, les messages que vous pouvez utilement diffuser très largement dans vos réseaux respectifs sont :

«La peste porcine africaine est à nos portes. Cette maladie, sans danger pour l'Homme, est mortelle pour les cochons et les sangliers. Ne l'importons pas en France.»

1/ Vous voyagez à l'étranger (cas également des travailleurs saisonniers expatriés) :

- Ne rapportez pas de viande ou de charcuterie à base de porc de pays infectés.
- Ne jetez jamais vos déchets alimentaires dans la nature, mais dans des poubelles fermées. Le virus peut se cacher dans des viandes et des charcuteries infectées.

2/ Vous êtes un professionnel des filières d'élevage ou du transport :

- Si vous revenez de pays infectés, nettoyez et désinfectez votre véhicule, vos chaussures et équipements avant votre retour en France.
- Ne jetez jamais vos déchets alimentaires dans la nature, mais dans des poubelles fermées. Le virus peut se cacher dans des viandes et des charcuteries infectées.

En détail sur le cas nouveau en Allemagne à grande distance des autres zones infectées.

Un cas de Peste Porcine Africaine (PPA) a été confirmé samedi 14 juin 2025 chez un sanglier sauvage en Allemagne dans le Land de Rhénanie du Nord – Westphalie, dans le district d'Olpe.

Le sanglier a été retrouvé mort par un chasseur le vendredi 13 juin, envoyé au laboratoire d'analyses local puis le cas a été confirmé samedi 14 juin par le laboratoire national de référence (FLI), Institut fédéral de recherche en santé animale et laboratoire de référence pour la PPA. Il est à noter qu'il s'agit du premier cas recensé dans ce Land depuis l'arrivée de la PPA en Allemagne en 2020.

Le ministère de l'agriculture et de la protection des consommateurs de Rhénanie du Nord – Westphalie a annoncé dès le samedi 14 juin mettre en place une zone de restriction autour du lieu de découverte.

Les autorités vétérinaires des districts et des villes concernées par la zone de restriction organisent en partenariat avec le Land, la recherche, l'échantillonnage et l'élimination du gibier trouvé mort. Les structures de crise locales concernées sont activées. Une équipe d'experts en épidémiologie de l'institut fédéral FLI assistera sur place les autorités vétérinaires du district d'Olpe.

A l'heure actuelle, d'autres cadavres de sangliers morts ont été retrouvés à proximité du site de découverte du cas confirmé mais ces cadavres suspects de PPA sont encore en attente de confirmation par le FLI. La recherche de cadavres de sangliers se poursuit dans la région, notamment par des équipes canines de recherche et à l'aide de drones.

Une « zone infectée » sera rapidement définie d'après le ministère de l'agriculture et de la protection des consommateurs de Rhénanie du Nord – Westphalie où certaines mesures de protection seront appliquées afin d'éviter la propagation du virus de la PPA.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PESTE PORCINE AFRICAINES TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire. Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.



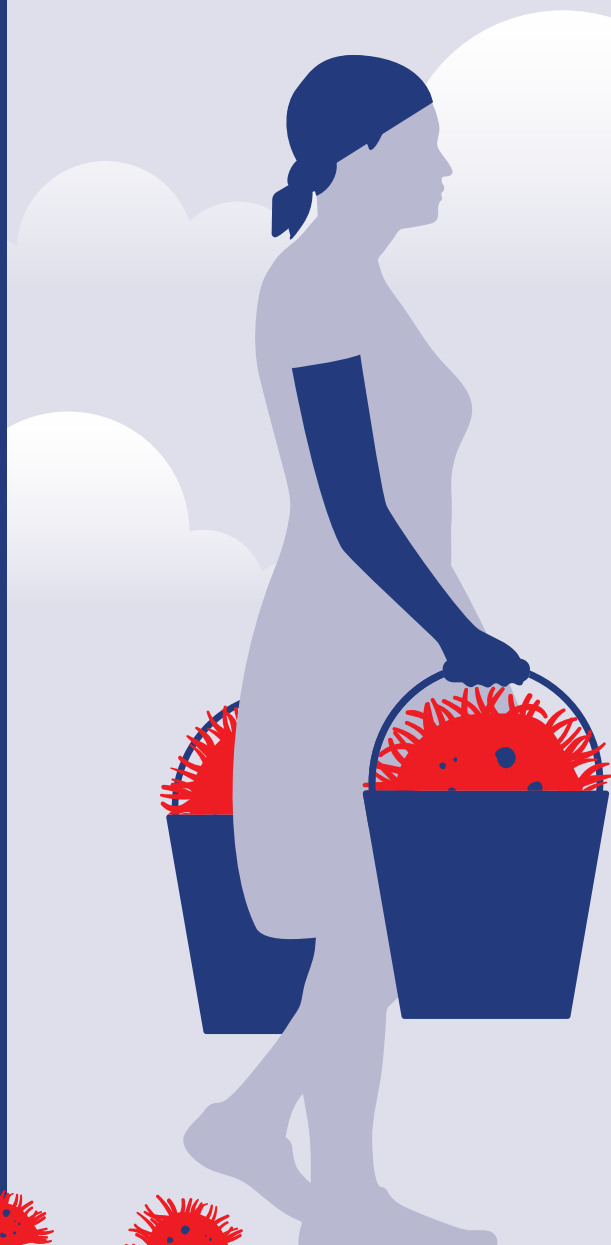
Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

Éleveurs protégez vos animaux

[agriculture.gouv.fr/
peste-porcine-africaine](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine)



Cofinancé par
l'Union européenne